

Les points de dépôt des déchets

Mise à jour le 15 septembre
2020

Quel est le mode de collecte sur votre commune ? Quel jour sortir votre poubelle ? Où se trouve la déchèterie la plus proche de chez vous ? Retrouvez ici les informations pratiques sur les points de dépôt des déchets.

≡ Collecte et déchèteries

L'ensemble de la population de Saint-Brieuc Armor Agglomération est desservie par la collecte en porte-à-porte pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles (OMR) et emballages recyclables (emballages plastiques, métalliques, cartonnets). Concernant les emballages en verre, la collecte peut être réalisée en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire (en fonction du secteur, géré en régie ou via un prestataire).

Pour en savoir plus sur le mode de collecte de votre commune et localiser les déchèteries vous pouvez consulter cette carte interactive :

Vous pouvez choisir et filtrer les informations que vous souhaitez afficher en cliquant sur l'icône **“Voir les calques”**



l'icône **“Montrer/masquer un calque”**

l'icône **“Afficher/masquer les informations non désirées.”**

l'icône **“Afficher/masquer les données”** vous donne accès à la liste complète des "Infos déchets" et "Décheteries" de Saint-Brieuc-Armor Agglomération, enfin les boutons **“+”** pour zoomer et **“-”** pour dézoomer.

[↗ Voir en plein écran](#)

Points d'apport volontaire

Trouvez le point d'apport volontaire le plus près de chez vous pour y déposer vos déchets d'ordures ménagères, emballages recyclables et/ou vos emballages en verre selon le secteur :



Voir en plein écran